



32/54

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination des chemins créés lors du remanement du coteau de Bernex-Confignon.

du 26 octobre 1954

LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu la nécessité de donner des noms aux chemins créés lors du remanement du coteau de Bernex-Confignon et de reviser les dénominations existantes;
- vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex, en séance du 12 mai 1954, et celle de la commune de Confignon, en séance du 10 septembre 1954;
- vu l'entente intervenus entre les deux communes concernant ces diverses dénominations;
- vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date du 30 juin 1954;
- vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

De donner le nom de :

- 1.- Chemin du Vignoble au chemin actuellement dénommé pour partie "Chemin de Champ Fleury", partant de la route du Syndicat et aboutissant au chemin de Chavant.
- 2.- Chemin de la Naz au nouveau chemin sans nom débouchant sur la route cantonale de Sézégna et aboutissant à la route cantonale de Chancy.
- 3.- Vieux Chemin de Bernex au chemin actuellement connu sous ce nom, partant du village de Bézenove et aboutissant à la route de Chancy.
- 4.- Chemin de Bozard au chemin actuellement connu sous ce nom, reliant le Vieux Chemin de Bernex au chemin des Curliades.
- 5.- Chemin des Québières au nouveau chemin reliant le Vieux Chemin de Bernex au chemin du Signal.
- 6.- Chemin de Calabry au nouveau chemin reliant le Vieux Chemin de Bernex au chemin du Signal.
- 7.- Chemin du Signal au chemin actuellement connu sous ce nom partant de la route cantonale de Chancy en direction du Signal.
- 8.- Chemin des Muscadelles au chemin connu en partie sous le nom de chemin du Signal reliant le chemin de la Croix au chemin de Bozard.
- 9.- Chemin de la Couve au nouveau chemin reliant le chemin du Signal au chemin des Muscadelles.
- 10.- Chemin de la Croix au chemin actuellement connu sous ce nom reliant le chemin du Signal à la route de Loral.
- 11.- Chemin des Côtes d'Enfer au chemin actuellement connu sous ce nom situé dans le prolongement du chemin de Beauvent et aboutissant au chemin du Vignoble.

Séance du 2 octobre 1954

- 12.- Chemin de Beauvent au chemin actuellement connu sous ce nom débouchant sur le chemin de la Chapelle et aboutissant dans le prolongement du chemin des Côtes d'Enfer.
- 13.- Chemin des Côtes au chemin actuellement dénommé pour partie "Chemin des Côtes d'Enfer" situé dans le prolongement du chemin des Muscadelles et aboutissant au chemin des Foilles.
- 14.- Chemin des Failles au chemin actuellement connu sous ce nom reliant le chemin de la Chapelle au chemin des Côtes.
- 15.- Chemin de Sur Beauvent au chemin actuellement dénommé "Chemin de Bernex à Confignon" débouchant sur la route de Chancy et aboutissant au chemin de Chavant.
- 16.- Chemin de la Charroyette au chemin actuellement sans nom reliant le chemin de Sur Beauvent au chemin de Vuillonex à Confignon.
- 17.- Chemin de la Ranchée au chemin connu sous le nom de chemin de Beauvent, reliant le chemin des Failles au chemin de Sur Beauvent.
- 18.- Chemin de la Ferotte au chemin actuellement sans nom reliant le chemin de la Boule au chemin de Sur Beauvent.
- 19.- Chemin de la Boule au chemin actuellement sans nom débouchant sur le chemin de Chavant et allant en direction des Côtes d'Enfer.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

A. Combel

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
R.L.	1 ex.
Archives	1 ex.

